

CE QUE NOUS CROYONS

10. Loi et Liberté

A. La loi de Dieu

Il y a pas mal de confusion à ce sujet. Pour être au clair, nous avons à saisir 5 points :

1. La loi exprime la volonté de Dieu.

a) Le mot **loi** est utilisé pour indiquer:

- l'AT entier ou en partie (Rom 3.19; Mat 5.17);
- le Pentateuque (Luc 24.44);
- la loi donnée par Moïse (Rom 5.13);
- toute l'Écriture (Jac 2.8).

La loi est donc l'expression des exigences de Dieu (Rom 3.20; Gal 3.13).

b) La loi nous lie par le fait que Dieu, en tant que Créateur, a le droit d'imposer sa volonté à ses créatures (Gen 2.16). Elle est sainte, juste, bonne, spirituelle et royale (Rom 7.12-14; Jac 2.8).

c) Les dix commandements sont un résumé de toute la loi en ce qu'ils nous indiquent comment nous comporter envers Dieu et les hommes (Ex 20.1-17). Ils ont été exprimés d'une manière succincte par notre Seigneur Jésus-Christ (Mat 22.34-40).

2. La loi doit être mise en pratique, ce qui est impossible.

- Dieu exige que nous observions toute sa loi parfaitement (Jac 2.10-11; Gal 3.10), et ceci de bon coeur (Rom 6.17).

- Mais nous en sommes incapables, étant tous des pécheurs déçus de sa grâce, ayant tous transgressés cette loi et étant tous coupables devant Dieu (Rom 8.7; 3.9,19).

3. La loi, loin de communiquer la vie, condamne à la mort.

- Ne pas observer la loi parfaitement entraîne malédiction et condamnation à mort (Gal 3.10; Rom 7.10; 2 Cor 3.6).

- La loi elle-même n'est pas en cause, mais bien notre nature pécheresse qui ne peut ni ne veut se plier à la loi divine (Rom 7.10-13). La loi nous montre notre péché mais ne peut nous faire accéder à la vie éternelle (Rom 3.19-20; Gal 3.21).

- Personne ne peut donc se prétendre justifié sur la base de son observation de la loi (Rom 3.20-22.28; Gal 2.16: 3.11).

4. La loi nous montre notre besoin du Sauveur Jésus-Christ.

- La loi nous rend conscients de notre péché et du coeur tordu que nous avons (Rom 3.20: 7.7).

- Laissés à nous-mêmes, nous ne pouvons jamais mériter l'approbation de Dieu. Nous avons besoin de quelqu'un en dehors de nous-mêmes pour nous procurer la justice qui nous permettra d'obtenir la faveur de Dieu (Rom 3.10-28; Phil 3.8-9).

- Nous découvrons alors avec joie qu'un autre s'est chargé de la pénalité due à notre péché (Gal 3.13).

- Rencontrer Christ et, par lui, être réconciliés avec Dieu nous libère de l'obligation de mériter l'approbation de Dieu en observant toute la loi (Rom 10.1-4).

5. La loi de Dieu est la règle de vie du chrétien.

- Nous ne pouvons obtenir le salut en observant la loi. Cependant, ce qui est juste reste juste. La loi est dès lors inscrite dans le coeur de tout croyant (Héb 8.10; Jér 31.31-34), et il ne la ressent pas comme un fardeau (1 Jean 5.3); au contraire, il y prend plaisir (Rom 7.22).
- Le chrétien comprend que la loi est bonne et qu'elle met en garde contre tout ce qui contredit l'enseignement de l'Évangile (1 Tim 1.8-11).
- Pécher, c'est transgresser la loi; or le chrétien a été sauvé afin de ne plus pécher (Rom 6.11-23). Étant donné qu'il aime Dieu, il s'emploie à observer les commandements de Dieu ce qui doit caractériser tout chrétien authentique (1 Jean 5.1-3).

B. La liberté du chrétien

Quelques jalons:

a) Concernant mon comportement de tous les jours: En tant que chrétien, puis-je faire ceci ou cela, aller ici ou là ?

b) Les convictions de seconde main ne sont pas valables. Il y a trop de chrétiens qui ne font que se conformer aux tabous et traditions que d'autres observent. Cette manière de faire est fustigée par la Bible: Marc 7.9,13; Rom 14.3-4; Col 2.20-23; Gal 4.9-11; 4.31-5.1.

c) Nous sommes des fils redevables à Dieu seul, et aucunement des esclaves. Seul Dieu a le droit de nous dire comment nous devons vivre, personne d'autre (Rom 14.4-5). Christ est mort pour nous affranchir et personne n'a le droit de nous obliger à observer d'autres lois que celles que Dieu nous demande dans sa Parole (Gal 5.1).

d) En tant que chrétiens, nous jouissons donc d'une très grande liberté. Le fait que nous pouvons en abuser n'est pas une raison pour que nous en soyons privés ou en privions autrui. Tous les dons de Dieu peuvent être dangereux quand ils sont en de fausses mains.

En résumé: en tant que chrétiens, nous pouvons vivre exactement comme nous l'entendons.

SOUS RESERVE QUE

1. nous ne désobéissions point à l'Écriture.

Elle nous ordonne de faire certaines choses, alors qu'elle en interdit d'autres. Observer la loi ne peut nous sauver, comme nous l'avons vu. Mais le fait d'être libérés de la loi en tant que moyen de salut ne change rien au fait que la loi est juste. La Bible entière est nécessaire pour apprécier ce qui est bon ou mauvais (2 Tim 3.16-17).

2. nous nous soumettions aux autorités légales.

Nous avons à nous soumettre à notre gouvernement, pour autant qu'il ne viole pas la loi divine et se restreint au domaine qui lui est propre, ne s'ingère donc pas dans ce qui concerne la famille ou l'Église et ne m'empêche pas de marcher avec Dieu (Rom 13.1-7).

3. nous éliminions tout ce qui gêne la vie chrétienne.

Il y a des choses qui ne sont pas mauvaises en elles-mêmes tout en nuisant à mon développement spirituel, choses qui peuvent affaiblir ma foi, refroidir mon zèle, me rendre plus vulnérable à la tentation jusqu'à m'y asservir. Il me faut les éliminer de ma vie (1 Cor 6.12).

4. nous ne soyons pas une occasion de chute pour d'autres.

Il y a des chrétiens faibles pour lesquels nous devons avoir des égards particuliers (Rom 15.1; 1 Cor 8.9). Tenons compte du manque de connaissance de ceux qui sont plus faibles que nous, de ceux qui n'ont pas encore saisi qu'ils peuvent jouir de tous les dons de Dieu sans avoir de scrupules.

Nous ne devons en aucun cas les mépriser ou les faire agir contre leur conscience, ce qui leur ferait commettre un péché, *car tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché* (Rom 14.23). Cela n'exclut pas une mise en garde quand elle est nécessaire, fût-ce au risque de blesser leurs sentiments.

Eux à leur tour ne doivent pas insinuer que nous serions moins sincères dans notre marche avec le Seigneur parce que nous agissons avec une liberté qu'ils n'ont pas. Que les uns et les autres méditent Rom 14.9-12, dont l'argument se résume par cette constatation: *chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.*

5. nous n'empêchions en rien la diffusion de l'Évangile.

Il est vrai que nous sommes libres. Mais nous sommes prêts à renoncer à certaines libertés si par là nous pouvons promouvoir l'Évangélisation (1 Cor 9.19: 10.33). Nous ne sommes pas liés par une culture particulière, mais en l'étudiant à fond, nous serons en mesure de promouvoir la diffusion de l'Évangile.

6. nous fassions tout ce qui peut édifier le Corps de Christ.

Nous ne sommes pas seulement des individus libres mais en même temps aussi des membres d'un Corps. En tant que tels, nous avons à rechercher le bénéfice des autres membres (Gal 5.13; Rom 13.10). Notre souci n'est pas d'abord de jouir de quelque chose, mais de nous demander en quoi cela pourrait aider ou au contraire nuire au prochain (1 Cor 9.22-23).

7. nous fassions tout en vue d'honorer Dieu.

C'est finalement à cela que doit servir notre liberté (1 Cor 10.31). Nous l'exerçons de telle manière à ce que notre comportement tende systématiquement à glorifier notre Père qui est dans les cieux. Quoi que nous fassions, nous devons pouvoir le faire à la gloire de Dieu.

Les paroles de Jésus dans Jean 8.36 doivent être comprises à la lumière de ce qui précède:

*Si donc le Fils vous rend libres,
Vous serez réellement libres.*

Adaptation d'une esquisse de
Stuart OLYOTT
par Jean-Pierre SCHNEIDER